

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2023-467

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

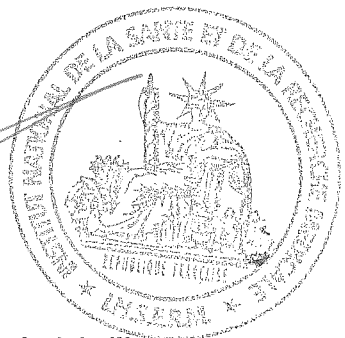
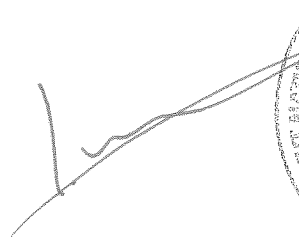
Vu le courrier de la DGFP du 10 août 2023
relatif à la nomination de Monsieur Didier LEMOINE, Agent Comptable Secondaire de l'Institut national
de santé et de la recherche médicale, Délégation régionale Nouvelle-Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Didier LEMOINE est nommé Agent Comptable Secondaire auprès de
la délégation régionale Nouvelle-Aquitaine de l'Inserm.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er septembre 2023.

Didier SAMUEL



Président-directeur général de l'Inserm